

# Demande de PASS 5 sorties (\*) SAISON 2023/2024

## Marche Nordique à Panazol

Nom : ..... Prénom : .....

Date de naissance:...../...../.....

Adresse: .....

Code postal : ..... Ville :.....

Téléphone :..... Portable :.....

Mail : .....@ .....

Profession: .....

Questionnaire médical fourni : OUI/NON (Obligatoire)

Etes-vous adhérent à une autre fédération dans la même discipline ? OUI/NON

Personne à contacter en cas de nécessité :

Nom :.....Tél : ..... Portable :.....

**PASS individuel 5 sorties: 15€**

L'adhérent s'engage à respecter les règles de sécurité et la charte de groupe qui lui ont été remis, il autorise l'association « Nordic Walking Panazol » à utiliser son image dans le cadre des campagnes de communication et sur le site internet de l'association.

Fait à :..... le: .....

Signature

**(\*) IMPORTANT : A fournir avant la 1ere sortie**

### Assurances

Conformément à l'article L321-7 du Code du Sport, notre association a souscrit par l'intermédiaire de INWA France un contrat de Responsabilité Civile MDS (Mutuelle Des Sportifs dont les conditions peuvent être consultées auprès du Président ou de la Secrétaire du club Par ailleurs il est rappelé qu'en matière d'assurance individuelle accident, bien que facultative, nous recommandons vivement à tous les membres de souscrire ce type d'assurance qui couvrira les dommages corporels auxquels la pratique de la Marche Nordique peut les exposer. (article L321-4 du Code du Sport)

Chaque membre licencié peut donc bénéficier du contrat assurance individuelle accident INWA France / MDS (article L321-6 du Code du Sport) ou de s'assurer auprès d'une autre compagnie

En ce qui concerne les personnes non adhérentes, n'étant donc pas licenciées elles ne peuvent pas souscrire l'assurance individuelle accident groupe mais elles peuvent bénéficier d'une assurance provisoire MDS individuelle accident valable 24 Heures au prix de 3 €, dans le cas de non souscription, la personne participante déclare pratiquer sous sa propre responsabilité.